

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2022-06-051

Définition des horaires d'ouverture de la Maison des jeunes

Rapporteur : *Éric DEVALQUENAIRE*

<u>Date de Convocation</u> : 22 juin 2022	Séance du 29 juin 2022 A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
<u>Date d'affichage</u> : 04 juillet 2022	
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 22	
▪ Nombre de votants : 29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Martine THEVENIN, Raphaël GOTTSCHALK

Etaient absents excusés et représentés :

Jennifer HAMAIDE est représenté (e) par Grégoire SOUQUE, Fabrice BAUDOIN est représenté (e) par Sandrine IGNERSKI, Philippe REYNERO est représenté (e) par Marie-Paule FOURMENT, Marie-Laure PERDIGUIER est représenté (e) par Patrick DUVAL, Thomas DEVALQUENAIRE est représenté (e) par Éric DEVALQUENAIRE, Gilles GIAIMO est représenté (e) par Annick DUBOIS, Jean-Marc FOUIN est représenté (e) par Christèle PELISSIER,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

La Maison des jeunes est un lieu qui propose plusieurs services au public jeune de 11 à 30 ans. Elle contribue à la vie de la commune et à l'intégration des jeunes citoyens dans la société. Elle rassemble un accueil jeunes pour les 11/17 ans, un espace information jeunesse pour les 11/30 ans et une permanence mission locale pour les 16/25 ans.

Après une année d'exercice, les horaires doivent être adaptés aux activités proposées et aux attentes du public.

Les horaires retenus (hors vacances scolaires) sont les suivants :

	Lundis	Mardis	Mercredis	Jeudis	Vendredis	Samedis Dimanches
Accueil Jeunes			13h/18h30		16h/18h30 Ouverture exceptionnelle sur projet	Ouverture sur projets
Espace Information Jeunesse	10h/12h30 13h30/17h30	16h/18h30	Sur rendez-vous	16h/18h30	10h/12h30 Sur RDV	
Permanence Mission Locale	10h/12h30 13h30/17h30					

Vacances scolaires

	Lundis	Mardis	Mercredis	Jeudis	Vendredis	Samedis Dimanches
Accueil jeunes	10h/18h Ouverture exceptionnelle sur projet					Ouverture sur projets
Espace Information Jeunesse	Uniquement sur RDV					
Permanence Mission Locale	Sur RDV auprès du CCAS					

Ces horaires s'appliqueront à partir du 01/09/2022.

A compter de cette date, les jours d'ouverture de la MDJ feront l'objet d'une décision municipale du Maire comme prévu dans le règlement intérieur de l'Espace Information Jeunesse et de l'Accueil Jeunes.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil municipal délibère, et

- **APPROUVE** les horaires d'ouverture de la Maison des Jeunes

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 01/07/2022
 Le Maire,

Grégoire SOUQUE

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le



ID : 084-218400810-20220629-2022_06_051-DE